

INFORMATION AU PUBLIC

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Bours

Information relative à la concertation dans le cadre de la procédure d'élaboration du P.L.U

Le public est informé que le projet de P.L.U. de la commune de Bours sera examiné lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées le **18 décembre 2019**.

Compte tenu du calendrier de déroulement de la procédure d'arrêt du projet de P.L.U., les observations et demandes inscrites au cahier de concertation, ainsi que les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou à Monsieur le Maire de Bours, qui interviendront après le 6 décembre 17h00, ne pourront être étudiés dans le cadre du projet de P.L.U. qui sera soumis à l'examen du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération au mois de décembre.

Néanmoins, le public pourra toujours adresser ses observations par courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou à Monsieur le Maire de Bours après cette date, et en faire part au commissaire enquêteur au moment de l'enquête publique sur le projet de P.L.U. arrêté de la commune de Bours. Cette enquête publique sera organisée sur ce projet de P.L.U. dans le courant de l'année 2020.

